

Réunion publique du Conseil Municipal

lundi 2 novembre 2020 à 20h30

Présents : Messieurs Aurélien Loizeau, Xavier Rousseau, Laurent Marty, Sébastien Boisselier, Amalric Marot, John Deschamps, Cyril Villiellm Mesdames Vanessa Vastz, Milot Marie-Claire, Martine Tuchon, Maud Marquand, Maria Vidal-Pereira

Absents : Gilles Bonneau (pouvoir à Aurélien Loizeau), Lydie Gillot-Isquerdo (pouvoir à Vanessa Vastz)
Secrétaire de séance : Martine Tuchon

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des présent(e)s.

Le conseil municipal se lève et observe une minute de silence en hommage à Mr Samuel Paty, enseignant, assassiné le 16 octobre 2020.

I – Délibérations à prendre :

2020-29-01 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Mr Aurélien LOIZEAU, Maire-Adjoint, expose au conseil municipal que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement arrive à expiration et qu'il convient de renouveler ses membres.

Conformément à l'article R 133-3 du Code Rural, il incombe au conseil municipal de proposer une liste de quatre propriétaires, sachant que le Maire est membre d'office.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- Messieurs Xavier ROUSSEAU, Serge BERLIN, Jacky BRULÉ et Frédéric MUGOT.

2020-29-02 : Travaux de réhabilitation de la station de pompage

Aurélien LOIZEAU expose au conseil municipal que la station de pompage ne fonctionne actuellement qu'avec une seule pompe sur les 2. En effet, la station date de 1982 et les installations sont vieillissantes. Un devis a été demandé à l'entreprise CIVB qui gère l'entretien de nos stations.

Le montant des travaux de réhabilitation complète de la station de pompage s'élève à 29.633,00 euros H.T. Compte tenu de l'urgence, le conseil municipal après en avoir délibéré, :

- ACCEPTE, 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 5 abstentions (dont 1 pouvoir) de faire réaliser les travaux par l'entreprise CIVB et AUTORISE le Maire à signer le devis,
- DECIDE de contracter un emprunt afin de financer ces travaux d'investissement et charge Aurélien LOIZEAU de prospecter auprès d'organismes d'emprunt,
- CHARGE Aurélien LOIZEAU de se renseigner sur les éventuelles subventions susceptibles d'aider au financement de ces travaux,
- DECIDE de régler cette dépense en investissement à l'article 2158,

Le conseil municipal CHARGE Monsieur le Maire de signifier la présente décision à Monsieur le Receveur Municipal de Pont sur Yonne.

2020-29-03 : Achat d'un projecteur LED pour éclairer la place de l'église

Mr Aurélien LOIZEAU, Maire-Adjoint, expose au conseil municipal qu'un projecteur à LED a été acheté chez YONNELEC à Sens, afin d'éclairer efficacement les emplacements du marché sur la place de l'église. Le coût d'achat de ce projecteur s'élève à 242,26 euros H.T. et 290,71 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'achat de ce projecteur dont la dépense sera imputée à l'article 2158 sur le budget communal où les crédits sont disponibles.

2020-29-04 : Installation d'un tableau électrique à l'église

Mr Aurélien LOIZEAU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'un tableau électrique a été installé en urgence par l'entreprise PETILLAT-LOISON, pour permettre de fournir de l'électricité aux commerçants du marché sur la place de l'église. Le coût de ces travaux s'élève à 818,87 euros H.T. et 982,64 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la facture de l'entreprise PETILLAT-LOISON, dont la dépense sera imputée à l'article 2158 sur le budget communal où les crédits sont disponibles.

2020-29-05 : Installation d'un garde-corps pour la rampe d'accès PMR de l'église

Mr Aurélien LOIZEAU, Maire-Adjoint, expose au conseil municipal qu'un devis a été sollicité auprès d'une entreprise Chapeline, pour la réalisation d'un garde-corps pour sécuriser la rampe d'accès à l'église des personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'une rampe métallique noire dont l'aspect est identique à la rampe déjà existante près de l'escalier de l'église.

Le devis de l'entreprise C.L.F.G. s'élève à 404,47 euros H.T. et 485,36 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité, le devis de l'entreprise C.L.F.G. et AUTORISE le Maire à signer le devis,

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2158 sur le budget communal où les crédits sont disponibles.

2020-29-06 : Tarifs municipaux 2021

Sur proposition de Mr Aurélien LOIZEAU, Adjoint aux Finances, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider, pour l'année 2021, les différents tarifs communaux.

Ces tarifs sont consultables en mairie et seront affichés. Ils précisent les tarifs suivants :

- Cantine et garderie scolaires,
- Concessions cimetière et columbarium,
- Branchement au réseau AEP,
- Prix de l'eau et de la taxe d'assainissement (ces tarifs pourront être révisés lors de l'établissement du budget primitif 2021 du service de l'eau),
- Locations diverses de la salle des fêtes et prêt de matériel (tables, bancs et chaises),
- Affouages, vente de bois par la commune,
- Occupation du domaine public (cirque),
- Taxe d'aménagement,
- Amendes pour incivilités.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signifier la présente décision à Mr le Receveur Municipal, Percepteur de Pont sur Yonne.

2020-29-07 : Achat de colis de Noël pour les aînés

David PINTO, Maire-Adjoint aux affaires sociales, fait part au conseil des propositions faites par la commission extramunicipale d'Action Sociale concernant l'achat de colis de Noël pour les aînés de notre village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE (14 voix POUR et 1 abstention) d'offrir un colis aux aînés de 65 et plus,
- CHOISI (8 voix POUR, 6 voix pour un autre choix et 1 abstention), le colis « Papilles en Fêtes » à 21,95 € chez le fournisseur « Ducs de Gascogne »,
- AUTORISE le Maire à signer le bon de commande pour l'achat de colis de Noël chez « Ducs de Gascogne » (120 colis maximum).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) pour la prise en charge des colis.

2020-29-08 : Commission de contrôle de la liste électorale

Aurélien LOIZEAU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un membre suppléant au sein du conseil municipal pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale. Il rappelle que Mr Laurent MARTY a été nommé membre titulaire par délibération en date du 29 juin 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la candidature de Mme Maria VIDAL-PEREIRA qui est nommée membre suppléante au sein de la commission de contrôle de la liste électorale,
- CHARGE le Maire de signifier cette présente décision à la Préfecture d'Auxerre.

II - Dossiers à l'étude :

2020-29-09 : Logement communal 19 Grande Rue – Travaux à réaliser avant la remise en location

Aurélien LOIZEAU présente le devis de l'entreprise DTRENOV de Fleurigny, pour le rafraichissement des murs et des plafonds, le remplacement de faïences et du revêtement de sol à l'étage, la fourniture de nouveaux meubles et d'un évier pour la cuisine, le changement des luminaires, le remplacement de la rampe d'escalier. Celui-ci s'élève à un montant de 8.115 € H.T. Mr Tardif Damien, gérant de l'entreprise est auto-entrepreneur, il n'est donc pas soumis à la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DONNE son accord mais souhaite obtenir en garantie, l'attestation d'assurance responsabilité décennale et responsabilité civile professionnelle.

En ce qui concerne la remise en conformité de l'installation électrique du logement et la fourniture d'un nouveau tableau électrique, des devis ont été demandé à des entreprises d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge malgré tout, Maud MARQUAND, d'obtenir un devis auprès d'une nouvelle entreprise d'électricité.

2020-29-10 : Organisation du goûter de Noël offert aux écoliers - achat de chocolats – achat d'un livre

David PINTO, Maire-Adjoint aux affaires scolaires et sociales, informe les membres du conseil municipal que compte tenu des mesures visant à garantir la sécurité sanitaire des écoliers, l'organisation du goûter de Noël ne pourra pas avoir lieu dans les conditions habituelles. La visite du Père Noël et le spectacle organisé avec tous les enfants regroupés dans la salle d'évolution ne pourront pas avoir lieu cette année.

Sur proposition d'un membre de la commission extramunicipale d'Action Sociale, David PINTO a contacté une conteuse qui pourrait intervenir pendant 1 heure dans chaque classe, soit 3h au total pour un coût de 300 €. L'équipe enseignante a été sollicitée et a répondu favorablement à la proposition de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de prendre en charge le coût d'intervention de cette conteuse à l'école, Mme Marie-Chantal CONTE, et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Aurélien LOIZEAU propose au conseil de commander des chocolats qui seront offerts aux enfants, par l'intermédiaire de l'association « Le Grenier des Ecoliers » qui organise actuellement une vente de chocolats Léonidas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE (11 voix POUR et 1 abstention) de commander les chocolats auprès de l'association « Le Grenier des Ecoliers ». 3 conseillers n'ont pas souhaité participer à ce vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE (14 voix POUR et 1 abstention) d'offrir un livre à chaque écolier. David PINTO est chargé de prospecter afin de trouver un fournisseur qui pourra nous proposer des livres pour enfants avant les vacances de Noël.

2020-29-11 : Epannage des boues suite au COVID

Les boues de la station d'épuration produites depuis le début de l'épidémie, n'ayant pas fait l'objet d'une hygiénisation ne peuvent pas être épanchées car une contamination par le COVID 19 ne peut dans ce cas, pas être exclue. Plusieurs traitements adaptés sont à mettre en œuvre ainsi que des suivis de qualité des boues (chaulage, séchage thermique...). Aurélien LOIZEAU informe le conseil municipal que des entreprises ont déjà été contactées afin d'obtenir des devis chiffrés pour le pompage, le transport et le traitement de ces boues.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80% des dépenses engagées par rapport au surcoût supporté par la commune. Les devis seront étudiés par le conseil municipal lors de la prochaine réunion.

2020-29-12 : Achat d'un projecteur sur batterie autonome

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire l'acquisition d'un projecteur sur batterie autonome pour éclairer les nouveaux emplacements du marché mais envisage plutôt d'installer un 2^{ème} projecteur sur l'église.

Aurélien LOIZEAU précise qu'un devis a déjà été sollicité auprès du Syndicat des Energies de l'Yonne SDEY pour la création d'un éclairage supplémentaire sur la place du marché, subventionnable à 50 %.

Néanmoins, le conseil municipal charge Maud MARQUAND de demander un devis à un électricien.

III – Informations diverses :

2020-29-13 : Attribution de la prime CIA à un employé communal

Aurélien LOIZEAU fait part au conseil municipal de la proposition faite par Mr le Maire, Gilles BONNEAU, d'attribuer une prime CIA à un employé communal, Martine POUTHÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Mr le Maire.

2020-29-14 : Compte rendu de la 1^{ère} réunion du comité consultatif « Vie Locale, Commerce, Animation, Sports et Loisirs »

Maud MARQUAND fait le point sur les sujets abordés à l'occasion de la réunion du 17 octobre 2020.

Le p'tit marché du vendredi connaît toujours un vif succès auprès des Chapelins mais également auprès habitants des communes voisines. Les commerçants sont également satisfaits à tel point que de nouveaux commerçants souhaitent rejoindre le marché. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour accueillir 3 commerçants supplémentaires, s'il est possible de proposer 3 nouveaux emplacements qui pourront être éclairés et qui n'occasionneront pas de gêne pour la circulation des piétons et des véhicules sur la place de l'église.

Il sera proposé régulièrement et jusqu'à la fin de la période des fêtes, d'accueillir des commerçants tels que producteurs de champagne, foie gras, huîtres... Maud MARQUAND prospecte dans ce sens.

Le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ont contraint la municipalité et le comité consultatif à annuler, provisoirement les animations du marché qui génèrent inévitablement des regroupements de personnes sur la place.

Le comité consultatif s'interroge sur la licence IV appartenant à la commune et la possibilité d'ouvrir une buvette éphémère ou permanente sur le marché.

Un inventaire des illuminations et des décorations de Noël va être réalisé prochainement, afin de pouvoir illuminer le village et les hameaux pour les fêtes de fin d'année.

2020-29-15 : Compte rendu de la 1^{ère} réunion de la commission extramunicipale d'Action Sociale

David PINTO, Maire-Adjoint aux affaires scolaires et sociales, a présidé cette commission qui a activement collaboré au projet d'organisation du goûter de Noël pour les écoliers et au choix de colis pour nos aînés. David PINTO souhaite alerter les chapelins sur la pratique de plus en plus fréquente d'appel frauduleux de personnes se faisant passer pour du personnel soignant et qui, par ce biais arrivent à obtenir des informations personnelles.

2020-29-16 : Recensement INSEE de la population en 2021

Une nouvelle campagne de recensement de la population sera menée du 21 janvier au 20 février 2021 par l'INSEE. La commune doit recruter un agent recenseur. Un appel à candidatures est lancé. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

2020-29-17 : Déroulé de la cérémonie du 11 novembre 2020

La période actuelle nous oblige à adopter des mesures spécifiques pour garantir la sécurité sanitaire des Chapelins. A la demande de l'Etat, la cérémonie officielle du 11 novembre se déroulera avec un nombre restreint de participants limité au Maire, aux adjoints et au président de l'association "Le Souvenir Français", Mr Albert POIDEVIN. Cette cérémonie aura lieu à 11h30 au monument aux Morts.

2020-29-18 : Planification des dates des prochaines réunions du conseil municipal

Le conseil municipal valide les dates proposées par Mr Aurélien LOIZEAU pour les 6 mois à venir, à savoir, le 14 décembre 2020, le 18 janvier 2021, le 22 février, le 22 mars, 26 avril et le 31 mai 2021.

2020-29-19 : Renégociation des tarifs avec EDF

Aurélien LOIZEAU informe le conseil municipal que 4 nouveaux contrats de 36 mois renouvelables, ont été signés avec EDF dans le cadre de la fin des tarifs règlementés. Il s'agit des sites suivants : la salle des fêtes, la mairie, le réservoir de distribution et la station de pompage.

Intervention des conseillers :

Maud MARQUAND signale des petits travaux (joints vélux abimés, robinet à charger) à réaliser dans le logement communal au 15bis Grande rue. Les agents du service technique seront chargés d'intervenir dès que possible. L'entreprise PETILLAT-LOISON sera contactée afin de contrôler le ballon d'eau (sous garantie) qui présente un dysfonctionnement.

Vanessa VASTZ signale des micro coupures électriques de plus en plus fréquentes au hameau de Hollard. Aurélien LOIZEAU prendra contact avec notre référent chez EDF afin de lui exposer le problème.

Laurent MARTY informe le conseil que le projet de création d'un nouveau site internet plus performant est en bonne voie. Une 1^{ère} version sera disponible d'ici la fin du mois de novembre 2020.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h05

Le Maire, Gilles Bonneau